



BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

à envoyer **avant le 01 mars 2017 au Service des Pèlerinages**

Espace OZANAM - 110 rue Ernestine de Trémaudan - 29200 BREST

Tel 02 98 34 63 93 - peles29@catholique-quimper.cef.fr

Agrément Atout France IM029110034

PELERINAGE SUR LES PAS DE ST-PAUL - 06 - 13 JUIN 2017

NOM (en majuscule) Mme, Mr : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession : _____

N° Tel domicile : _____ N° Portable _____

Adresse mail : _____

Passeport n° _____ délivré le _____ à _____ péremption le _____

Nom de la personne à avertir en cas d'urgence : _____

Adresse : _____

N° tel domicile : _____ N° Portable : _____

HEBERGEMENT :

Souhaite une chambre individuelle (nombre limité) **Supplément de 153 € :** OUI - NON

Accepte de partager sa chambre avec :

Attention : Si personne ne peut partager votre chambre, le supplément chambre individuelle vous sera facturé.

REGLEMENT : À l'ordre du Service des pèlerinages **Montant total :** 1 570 € (à partir de 35 personnes)
1 660 € (de 30 à 34 personnes)
1 760 € (de 25 à 29 personnes)

Je verse un acompte de **500 € par personne.**

Le chèque sera débité à l'inscription.

chèque bancaire chèque postal espèces

Solde : 1 070 € par personne (à partir de 35 personnes)

ou 1 160 € par personne (de 30 à 34 personnes)

ou 1 260 € par personne (de 25 à 29 personnes)

chèque bancaire chèque postal espèces

Le règlement du solde du pèlerinage se fera au cours de la réunion préparatoire en mai 2017.

Il sera défini en fonction du nombre de personnes, et hors prix de la chambre individuelle.

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir :

- **d'un passeport en cours de validité, valable au minimum six mois après la date du retour.**

Si vous n'avez pas de passeport, veuillez le commander en Mairie dès que possible. Nous vous conseillons d'expédier votre inscription pour réserver votre place ; vous transmettez les photocopies de passeport dès réception du passeport.

Merci de joindre impérativement à ce bulletin d'inscription une photocopie de votre passeport :

- les pages 1-2-3-4, ou les pages 2-3 et 6 pour les anciens passeports
- les pages 2 et 3 pour les nouveaux passeports

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente, décret N° 94-190 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi N° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de pèlerinages. Ces conditions générales de vente sont à la disposition de notre clientèle sur simple demande. Mme Dominique DE LA VILLEON, directrice.

Je soussigné (e)certifie avoir pris connaissance du programme du pèlerinage, des conditions tarifaires et générales de vente figurant au verso. Je vous confirme mon inscription et vous adresse la somme de 500 € en acompte du pèlerinage. Le solde du pèlerinage vous sera réglé au cours de la réunion préparatoire en mai 2017.

Fait à _____ le _____
Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

cadre réservé au Service des pèlerinages

Date	N° chèque	Banque	Montant